

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du futur Plan de développement durable (PDD), la Ville de Saint-Hyacinthe a identifié cinq grandes orientations qui guideront ses actions en matière de développement durable.

Orientations	Objectifs
<p>Orientation 1</p> <p>Une économie verte et responsable qui nourrit son savoir-faire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1.1. Soutenir l'application de pratiques industrielles écoresponsables en vue d'une réduction des déchets ultimes. 1.2. Favoriser et soutenir les entreprises et les organismes d'économie circulaire. 1.3. Soutenir le développement et la transmission d'un savoir-faire de l'innovation. 1.4. Accroître la promotion, l'implantation et le soutien aux bonnes pratiques agroenvironnementales. 1.5. Développer une économie touristique locale et écoresponsable.
<p>Orientation 2</p> <p>Un environnement exceptionnel mis en valeur autour de sa trame verte et bleue</p>	<ol style="list-style-type: none"> 2.1. Augmenter et maintenir la connectivité des milieux naturels. 2.2. Diminuer les îlots de chaleur urbains. 2.3. Favoriser une mise en valeur écoresponsable de la rivière Yamaska. 2.4. Améliorer la qualité de l'eau de la rivière Yamaska. 2.5. Favoriser une gestion durable des eaux potable et pluviale.
<p>Orientation 3</p> <p>Une communauté inclusive, forte de sa diversité, qui soutient des milieux de vie en santé</p>	<ol style="list-style-type: none"> 3.1. Favoriser l'accès à une diversité de logements de qualité. 3.2. Soutenir l'accès à une alimentation saine. 3.3. Encourager l'inclusion sociale et le vivre ensemble. 3.4. Mettre en valeur l'offre culturelle, récréative et communautaire.
<p>Orientation 4</p> <p>Une gouvernance de proximité, efficace et écoresponsable, mobilisée par le bien commun.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 4.1. Promouvoir de nouvelles formes d'échanges de proximité citoyenne au bénéfice du bien commun. 4.2. Assurer l'adhésion aux principes d'écogestion dans l'administration municipale et ses partenaires. 4.3. Développer un modèle de gouvernance écoresponsable. 4.4. Encourager l'adoption de pratiques écoresponsables auprès de la communauté.
<p>Orientation 5</p> <p>Un aménagement durable du territoire à échelle humaine et accessible à tous</p>	<ol style="list-style-type: none"> 5.1. Planifier le territoire de façon durable et écoresponsable. 5.2. Favoriser la mobilité active et les modes de transport alternatifs à l'automobile. 5.3. Bâtir des quartiers durables et en santé et en assurer l'accès à l'échelle humaine. 5.4. Développer des bâtiments et des infrastructures bien pensées, vertes et écoénergétiques. 5.5. Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).